

PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du conseil municipal, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121.10 et 2122.8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 02/04/2025

Étaient présents : Bertrand Hauchecorne, Stéphane Roy, Alain Damar, François Gabrion, Cécile Richaume, Jean Duval, Jean Claude Yehouessi, Marie-Christine Malet, Marianne Pierre, Corinne Montdamert, Michèle Dolléans, Benoit Ménage, Séverine Jouselin, Eric Couadier

Était absente excusée : Caroline Ménager qui a donné procuration à Stéphane Roy

Secrétaire de séance : Marie-Christine Malet

Le compte-rendu précédent est approuvé à l'unanimité

2025 - 014	COMPTE DE GESTION 2024
------------	------------------------

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

2025 - 015	COMPTE ADMINISTRATIF 2024
------------	---------------------------

Monsieur François Gabrion est élu président par les membres du conseil municipal, pour présenter le compte administratif 2024. Le Maire, Bertrand HAUCHECORNE sort de la salle.

Le Président donne acte de la présentation faite au compte administratif.

Le Président constate la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes. Il reconnaît la sincérité des restes à réaliser et à percevoir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte à l'unanimité, le compte administratif 2024 présentant résultat de clôture : en fonctionnement un excédent de 338 595,99 €, un déficit d'investissement cumulé de 64 921,31 € des restes à réaliser de 565 457,26 € et des restes à percevoir de 386 900 €, des dépenses de fonctionnement de 1 404 455,93 €, d'investissement d'un montant de 1 300 022,14 €, des recettes de fonctionnement de 1 742 971,92 € (1 665 197,08 € excédent de fonctionnement déduit) et d'investissement de 1 235 100,83 €

Monsieur le Maire réintègre la salle.

2025 - 016	AFFECTATION DU RESULTAT
------------	-------------------------

Monsieur Hauchecorne présente le tableau de l'affectation des résultats.

DÉTERMINATION DES RÉSULTATS A AFFECTER		
RÉSULTAT INVESTISSEMENT	-64 921,31 €	C/001
RESTES A RÉALISER DÉPENSES	565 457,26 €	-178 557,26 €
RESTES A RÉALISER RECETTES	386 900,00 €	
BESOIN DE FINANCEMENT	-243 478,57 €	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	338 595,99 €	
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS	243 478,57 €	C/1068
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER	95 117,42 €	C/002

Il convient d'affecter 243 478,57 € au 1068 (Investissement recettes) et 95 117,42 € au 002 (Fonctionnement recettes) et 64 921,31 € au 001 (ID).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats

2025 - 017	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION
------------	----------------------------

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il propose de maintenir les taux.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du Code Général des Impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux communaux comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 15,59 %

Taxe foncière sur propriétés bâties : 48,50 %

Taxe foncière sur propriétés non bâties : 62 %

Charge Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2025 - 018	VOTE DES SUBVENTIONS
------------	----------------------

Monsieur Hauchecorne présente l'attribution des subventions attribuées aux associations élaborée par la commission chargée du dossier :

	Montant voté
Mareau Tir	2 800 €
Tennis Club	1 000 €
Mareau Z'idées	400 €
Ecole de Musique	10 400 €
Fraternelle	700 €
Gym Volontaire	1 000 €
En ce Temps là	200 €
Art aux Prés	400 €
Anciens Combattants	100 €
AM Boulistes	100 €
Comité des Fêtes interco des Muids	800 €
APE	700 €
Cave de mareau	200 €

Total	18 800 €
-------	----------

	montant voté
UNA	260 €
Pep 45	160 €
Banque Alimentaire	800 €
Loiret Nature Environnement	100 €
Arche du souvenir	450 €
Marmousets	50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le versement des subventions suivant la répartition ci-dessus.

2025 - 019	BUDGET PRIMITIF 2025
-------------------	-----------------------------

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 757 766,42 €	1 757 766,42 €
Section d'investissement	2 398 691,95 €	2 398 691,95 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le projet de budget primitif 2025

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme indiqué ci-dessus

2025 - 020	RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE
-------------------	---

Suite aux importants travaux en cours ou à venir prochainement, Bertrand Hauchecorne informe qu'il y a nécessité de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 300 000 euros ; elle sera nécessaire dans l'attente de subventions.

Une mise en concurrence a été effectuée, deux réponses nous ont été transmises : l'Agence France locale (AFL) et le Crédit mutuel.

L'offre de l'AFL est la moins disante sous les conditions :

Date de remboursement final	364 jours après la date d'entrée en vigueur
Taux d'intérêt	Ester + 0.49 % mensuel base exact/360 [Ester floré à 0]
Commission de non-utilisation	0,10% mensuel base exact/360
Commission d'engagement	0,08% de l'encours plafond

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'offre de l'AFL, et charge Monsieur le Maire Adjoint de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2025 - 021	BAIL COMMERCIAL EPICERIE MULTI SERVICES
------------	---

Monsieur Hauchecorne informe que le dossier de candidature de M. EL GALLAB Lahcen a été validé.

Un bail commercial a été signé à compter du 1^{er} avril 2025, pour une durée de 9 ans. Le loyer a été fixé à 600 €. Une franchise du 1^{er} mois de loyer a été actée. Le loyer est fixé à 500 € pour la 1^{ère} année soit du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce bail.

2025 - 022	TARIFS PERISCOLAIRES
------------	----------------------

Bertrand Hauchecorne propose aux membres du conseil, une augmentation des tarifs périscolaires. Après avoir échangé, une hausse de 1 % sur les tarifs périscolaires est acceptée, à l'exception des tarifs 1 à 3 qui sont maintenus à 1€

TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE

	Quotient CAF	cantine	Panier repas
Tarif 1	<198 à 331 €	1 €	1 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	1 €	1 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	1 €	1 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	2,64 €	1,80 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	3,29 €	2,24 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	3,97 €	2,70 €

TARIFS PERISCOLAIRES

	Quotient CAF	Garderie matin et soir	Garderie matin ou soir
Tarif 1	<198 à 331 €	1,50 €	1,01 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	1,88 €	1,25 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	2,25 €	1,48 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	2,50 €	1,69 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	3,14 €	2,10 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	3,76 €	2,50 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

	Quotient CAF	1/2 journée sans cantine	1/2 journée avec cantine	Journée avec cantine
Tarif 1	<198 à 331 €	3,20 €	4,74 €	6,32 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	5,31 €	7,24 €	9,90 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	7,43 €	9,75 €	13,46 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	8,49 €	11,07 €	15,31 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	9,56 €	12,79 €	17,56 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	10,63 €	14,49 €	19,80 €

PENALITES

	Quotient CAF	Pénalités cantine	Pénalités accueil de loisirs	Pénalités périscolaire
Tarif 1	<198 à 331 €	3.00 €	3,09 €	2,90 €
Tarif 2	de 332 à 532 €	3,72 €	5,15 €	3,63 €
Tarif 3	de 533 à 733 €	4,49 €	7,21 €	4,36 €
Tarif 4	de 734 à 1000 €	4,99 €	8,24 €	4,84 €
Tarif 5	de 1001 à 1200 €	6,26 €	9,27 €	6,08 €
Tarif 6	> 1200 € + extérieurs	7,52 €	10,30 €	7,27 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité les tarifs périscolaires modifiés, applicables à compter du 1er septembre 2025

QUESTIONS DIVERSES

2025-023	PROCURATION POUR LA SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIE
-----------------	--

L'étude Norial chargée des ventes des terrains situés rue des Écoles, souhaite un rendez-vous pour la signature d'un acte de vente, la semaine du 28 avril. Monsieur Hauchecorne étant absent il est tenu de donner procuration à un Adjoint au Maire.

Monsieur COUADIER Eric qui est disponible, signera en lieu et place de Monsieur Hauchecorne

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette procuration

2025-024	DESIGNATION BUREAU DE CONTRÔLE - ISOLATION DES ECOLES
-----------------	--

Une consultation a été réalisée auprès des sociétés Socotec, Qualiconsult & Bureau Véritas. Après comparaison des offres, celle de la société Socotec est validée comme suit :

Mission SPS : 2 850 € ht

Mission CT : 4 800 € ht

Vérification des installations électriques : 650 € ht

Repérage amiante & plomb : 1 180 € ht

Soit un total de 9480 € ht.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2025-025	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS IMMOBILIERS EN PORTAGE PAR L'EPFLI A LOIRET NATURE ENVIRONNEMENT ET LA COMMUNE
-----------------	---

Monsieur Hauchecorne informe le conseil de la convention de mise à disposition de biens immobiliers en portage par l'Epfli à Loiret Nature Environnement et la commune.

Dans le cadre de son projet d'aménagement, la commune a sollicité l'intervention de l'EPFLI pour le projet de mise en valeur des bords de Loire.

Il présente la convention qui détermine les missions de chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette convention.

Questions diverses

➤ Plantaction :

Peu de participants à la matinée qui était organisée le 5 avril.

➤ Village fleuri :

3 élus et 2 agents ont suivi une formation sur le fleurissement, organisée par l'ARF Centre Val de Loire.

Prochain conseil municipal :

- Mercredi 14 mai 2025 à 18h45
- Mercredi 9 juillet 2025 à 18h45

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
LE MAIRE B. HAUCHECORNE		LE SECRETAIRE DE SEANCE	